

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2014

L'an deux mil quatorze le treize du mois de mai le conseil municipal de la Commune de LA PACAUDIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Georges DRU Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 6 mai 2014

Présents : Mrs DRU Georges - GACON Thierry - Mme JONIER Michelle - M. GEORGES Bruno - Mme LAUR Jeanine - M. PIQUET Denis - Mme ROLLET Aurélie - Mrs BAILLON Jean-Paul - TAMIN Yves - SAYROUX Frédéric - GROULARD Cyril - Mmes FOND Pascale - CLAIRE Marina - PAPON Isabelle.

Absent excusé : Mme ROTA Chantal

Secrétaire de séance : Madame CLAIRE Marina

1 - CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la consultation lancée auprès de plusieurs bureaux d'études pour la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de LA PACAUDIERE.

Cinq bureaux d'études ont été consultés, trois ont soumis une proposition.

Après examen des offres le conseil municipal décide à l'unanimité de porter son choix sur le bureau d'études OXYRIA.

2 - DEMANDE DE SUBVENTION CANTONALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire de procéder à des travaux de réfection du sol - salle Francia Laurenchet

au Petit Louvre. Des devis sont présentés et il est indiqué qu'une subvention au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité est possible pour la réalisation de cette opération.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve le devis de l'entreprise EO CARRELAGE avec une option pour la pièce annexe,
- Sollicite auprès du Conseil Général une subvention au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité.

3 - VALIDATION CONSULTATION CHAUFFAGE ERA

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation de la chaufferie de l'ERA. Le descriptif ayant fait l'objet de quelques modifications, il y a lieu de procéder à une nouvelle consultation. Les travaux devraient être réalisés début septembre 2014.

4 - DEMANDES DE PARTICIPATIONS :

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal différentes demandes de participations communales :

- Association familles rurales sollicitant une participation de 100€ pour les aider à financer une fête du jeu organisée le mercredi 21 mai 2014.
- Association solidarité du Canton de LA PACAUDIERE,

Après échanges de vue, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte d'allouer à l'association familles rurales une participation financière de 100€ afin de les aider dans l'organisation d'une fête du jeu,
- Accepte, à titre exceptionnelle, d'attribuer une subvention à l'association solidarité du canton de LA PACAUDIERE de 100€

D'autre part, Monsieur le Maire rappelle la décision qui avait été prise lors d'une précédente réunion pour les voyages scolaires organisés par le Collège Jean Papon de LA PACAUDIERE qui ne sont plus subventionnés par Roannais agglomération, celle-ci n'ayant pas la compétence pour verser de telles subventions. Il avait été accepté le versement de 20€ par élève de LA PACAUDIERE pour un voyage linguistique.

Il soumet au conseil municipal la liste des élèves concernés pour l'année scolaire 2013/2014 au nombre de HUIT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Confirme le versement d'une participation de 20€ par élève de LA PACAUDIERE pour un voyage linguistique par année scolaire.

5 - COMMISSIONS ROANNAIS AGGLOMERATION

Le conseil municipal désigne les délégués appelés à siéger aux différentes commissions de travail de Roannais agglomération.

COMMISSION RESSOURCES - MOYENS GENERAUX :

Monsieur Georges DRU - Titulaire ; Madame Aurélie ROLLET - suppléante,

COMMISSION AMENAGEMENT (aménagement, habitat, transports déplacement, politiques contractuelles) : **Monsieur Bruno GEORGES - Titulaire ; Monsieur GACON Thierry - suppléant.**

COMMISSION DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE (développement économique et emploi, aéroport, tourisme, équipements culturels et sportifs et politiques associées, agriculture, enseignement supérieur, numérique, lobbying infrastructures, développement rural) :

Monsieur Yves TAMIN - Titulaire ; Madame Michelle JONIER - suppléante,

COMMISSION ENVIRONNEMENT-TRAVAUX (environnement et espaces naturels, assainissement, cycle de l'eau, voirie, travaux, énergie et développement durable, déchets ménagers) : **Monsieur Jean-Paul BAILLON - Titulaire ; Monsieur Thierry GACON - suppléant.**

COMMISSION COHESION SOCIALE (action sociale, petite enfance, enfance, jeunesse, gérontologie, politique de la ville, précarité) : **Madame Pascale FOND - Titulaire ; Madame Chantal ROTA - suppléante.**

COMMISSION CHARGES TRANSFEREES : Monsieur Georges DRU - Maire.

6 - RADAR PEDAGOGIQUE

Un devis est présenté pour l'installation d'un radar pédagogique « Route du Crozet ». Accepté.

7 - DELIBERATIONS DEBUT DE MANDAT

- Indemnités de fonctions élus :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer pour fixer le taux de rémunération du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux qui ont reçu des délégations de fonctions.

- Indemnité du Maire : 26% de l'indice brut 1015

- Indemnité des adjoints : 12,40% de l'indice brut 1015,

- Indemnité des conseillers municipaux : 1,86% de l'indice brut 1015

Il est décidé que ces indemnités de fonctions prendront effet au 1^{er} avril 2014 et seront payées mensuellement pour le Maire et les adjoints, trimestriellement pour les conseillers municipaux.

- Indemnité du Trésorier :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la reconduction de l'indemnité allouée au Trésorier mais au taux de 50% du maximum autorisé et décide également de lui allouer l'indemnité spéciale annuelle pour la préparation et la confection des documents budgétaires, pour la durée du mandat du conseil municipal.

- Frais déplacement :

Le Conseil municipal décide d'allouer des indemnités de mission aux conseillers municipaux chargés de représenter la commune lors de missions spéciales afin que les frais occasionnés par leur déplacement soient remboursés ainsi qu'au personnel communal permanent et saisonnier notamment aux régisseurs de recettes.

- Régie droits de place :

Le conseil municipal reconduit l'indemnité du régisseur pour la durée du mandat du conseil municipal.

- Le conseil municipal décide d'instituer selon les textes en vigueur et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents titulaires et non titulaires relevant des cadres suivants : Filière technique - adjoint technique 2^{ème} classe, adjoint technique principal 1^{ère} classe ; Filière administrative : adjoint administratif 2^{ème} classe, adjoint administratif 1^{ère} classe, rédacteur principal 1^{ère} classe ; Filière sportive - maître nageur sauveteur.

-Le conseil municipal décide pour toute la durée du mandat, d'attribuer des indemnités horaires supplémentaires en contrepartie des heures effectivement réalisées à l'occasion des opérations électorales à Madame BOUILLER - secrétaire.

8 - RENOUVELLEMENT BAIL MEDECIN

Le conseil municipal approuve le renouvellement du bail à loyer, à compter du 14 mai 2014, avec le docteur DAMIAN.

9 - CREATION POSTE M.N.S. - saison 2014

Le conseil municipal approuve la création du poste de maître-nageur sauveteur du 1^{er} juin 2014 au 31 août 2014

10 - APPROBATION CONTRATS M. N.S. et autres agents saisonniers.

Les contrats de travail de Madame DECHELETTE - maître-nageur sauveteur du 1^{er} juin 2014 au 30 juin 2014 inclus et celui de Monsieur INNOCENTI du 1^{er} juillet 2014 au 31 août 2014 inclus sont approuvés à l'unanimité.

Il est également soumis au conseil municipal l'approbation des contrats saisonniers pour la piscine. Deux contrats à temps complet, un pour le mois de juillet et le deuxième pour le mois d'août. Accepté à l'unanimité.

11 - CHAMPIONNAT DE France MINI-GOLF

LA PACAUDIERE pose sa candidature pour l'organisation des championnats de France de mini-golf les samedi 4 et dimanche 5 juillet 2015.

12 - ORGANISATION DU 13 JUILLET

Il est rappelé qu'un feu d'artifice sera tiré le dimanche 13 juillet à LA PACAUDIERE avec bal populaire sur la place du Petit Louvre animé par une sono.

13 - QUESTIONS DIVERSES

L'indemnité du contrôleur des impôts est reconduite pour la tenue d'une permanence d'une demi-journée en mairie le 13 mai 2014 afin d'aider les contribuables à compléter leurs déclarations de revenus.

Il n'est pas donné suite à la demande de subvention des Mousquetaires de la Nuit.